

NOTE DE SYNTHÈSE : G 20

1. Présentation

Bref historique

Le G20 a été créé en 1999 avec l'appui du Canada et de l'Allemagne, en réponse à la crise financière asiatique de 1997 et en reconnaissance de l'interdépendance des économies, du rôle grandissant des économies émergentes sur le plan international, et de la nécessité parallèle de les inclure dans les forums de discussion internationaux sur l'économie mondiale.

Deux tentatives similaires avaient vu le jour dans le passé : le G22 et le G33. Le G20 représentait une alternative qui visait l'équilibre entre l'efficacité et la représentativité.

Mandat et orientations générales

« Le G20 est un forum informel qui promeut la discussion ouverte et constructive entre les pays industriels et les économies émergentes sur des questions-clé liées à la stabilité économique mondiale. En contribuant au renforcement de l'architecture financière internationale et en fournissant des opportunités de dialogue sur les politiques nationales, la coopération internationale, et les institutions financières internationales, le G20 aide à appuyer la croissance et le développement à travers le monde » (site du G20 : www.g20.org).

Le mandat qui était avant tout basé sur la nécessité d'assurer la stabilité de l'économie mondiale s'est graduellement élargi pour inclure des questions économiques de plus long terme liées à la croissance, telles que l'économie de marché, le développement durable, la bonne gouvernance et la perspective internationale dans l'élaboration de politiques.

Fonctionnement institutionnel

La présidence du G20 est rotative entre pays et entre régions (5 groupes de pays ont été établis).

Dans le but de coordonner l'action économique internationale, et de maintenir le Fonds monétaire international (FMI) au centre du système financier international, le directeur du FMI, le Président de la Banque mondiale, ainsi que les présidents des Comités monétaire et financier international et du développement du FMI et de la Banque mondiale participent activement aux réunions du G20. Leur rôle est de participer aux débats, d'apporter une expertise technique, et d'énoncer des opinions et des perspectives lorsque cela est pertinent.

Jusqu'à novembre passé, les pays membres étaient notamment représentés par leur ministre des finances et le gouverneur de leur banque centrale. Les sommets de Washington (2008) et de Londres (avril 2009) ont marqué un tournant institutionnel puisque ce furent les dirigeants des pays qui les représentèrent à partir de ce moment.

La « Troïka », le groupe des trois derniers présidents du G20, assure la continuité entre les mandats en proposant les thèmes prioritaires pour le G20, en sélectionnant les intervenants en collaboration avec les membres et en se chargeant des aspects logistiques des rencontres.

Les décisions sont prises par consensus. Tous les membres ont une voix au vote.

Membres

Pays du G8 : Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Grande-Bretagne, États-Unis, Russie, Union européenne représentée par la présidence du Conseil et par la Banque centrale européenne.

Autres pays : Argentine, Australie, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Corée du Sud, Turquie.

Les membres représentent : 90% du produit national brut mondial, 80% du commerce mondial (incluant le commerce au sein de l'UE), et environ 2/3 de la population mondiale. Le choix des membres a aussi été influencé par la nécessité d'un équilibre entre les régions et de la représentativité de l'économie globale.

Présidences : Canada (1999-2001), Australie (2006), Afrique du Sud (2007), Brésil (2008), Royaume-Uni (2009).

Institutions membres : FMI, Banque mondiale.

2. Le Sommet de Londres, 2 avril 2009

Décisions générales prises lors du Sommet de Londres :

- a) Les États ont convenu d'une injection massive d'argent justifiée par la relance budgétaire dans le but de stimuler la croissance.
- b) Le mandat du Forum de la stabilité financière a été étendu notamment à la surveillance du système financier et sa composition a été élargie aux États du G20 et à l'Espagne (désormais le « Financial Stability Board »).
- c) Les États ont réaffirmé leur rejet du protectionnisme. Ils appellent d'ailleurs à une conclusion équitable des accords de Doha.
- d) Ils se sont engagés à octroyer 1,1 billion de USD en ressources supplémentaires pour le FMI, soit 750 milliards au FMI (dont 500 milliards iront à l'augmentation des capacités de prêts, et 250 milliards provenant de l'émission de droits de tirage spéciaux (la monnaie normalisée du FMI)); 250 milliards alloués au financement du commerce sur deux ans; et 100 milliards qui iront aux banques multilatérales de développement (300 milliards sur 3 ans).
- e) Ils ont énoncé leur appui au processus de négociation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) de Copenhague. Depuis, le G8 a endossé le seuil de 2 degrés Celsius et a adopté le principe du financement de l'adaptation climatique des États les plus pauvres par les États les plus riches.
- f) Les États ont souligné la nécessité de trouver des stratégies de sortie de crise et ont souligné l'importance du support étatique de l'économie.
- g) Les États ont convenu que la régulation internationale des finances passe avant tout par l'adoption de codes internationaux communs qui seront implantés à travers les systèmes nationaux (ex : Modèles de conventions sur l'échange efficace de renseignements en matière fiscale de l'OCDE qui sont adoptés à travers des accords bilatéraux).
- h) La grande faiblesse dans les engagements concerne la réglementation de la sphère financière internationale. On parle de cadres réglementaires volontaires et aucune sanction n'est prévue pour les personnes qui sont en grande partie responsables de la crise et qui ont pu en profiter.
- i) Sur les fonds de spéculation (hedge funds), la supervision et la réglementation prévues ne touchent que les fonds qui sont d'une « importance systémique ».
- j) Sur les paradis fiscaux et le secret bancaire, les États doivent désormais souscrire aux codes de l'OCDE sur la divulgation d'information bancaire. Or, ces codes n'impliquent le partage d'information que dans les cas où l'on soupçonne une évasion fiscale ou une activité criminelle et elle n'est pas systématique.
- k) Les conclusions de Londres ne comprennent qu'une intention de resserrer les normes de comptabilité, sans qu'elle ne soit précisée de manière plus opérationnelle.
- l) Les États ne se sont pas prononcés spécifiquement sur leur engagement d'octroyer 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement.
- m) Un rôle de surveillance de la crise a été donné aux Nations Unies.

3. Principales critiques du G20

- Manque de légitimité, de représentativité et déséquilibre des forces

Le G20 est plus large que le G7 ou le G8, mais il fonde sa légitimité en premier lieu sur le poids économique des économies qui le composent. Or, les pays les plus affectés par les décisions qui y sont prises sont les plus pauvres, et ils ne participent pas à ce groupe.

Il n'est pas clair que les pays émergents aient eu une réelle influence au sein du G20 depuis sa création. Au regard des décisions prise, il semble que les intérêts des pays du G8 aient eu beaucoup plus de poids dans l'organisation. Le nombre plus grand de pays émergents dans le G20 ne se traduit pas par un plus grand pouvoir de décision puisque les décisions s'y prennent par consensus. Certains craignent de plus que le G20 ne serve à acheter l'allégeance des pays émergents afin d'affaiblir le groupe des « pays en développement ».

En parallèle, l'initiative de l'ONU, le « G192 » est beaucoup plus représentative, démocratique et moins doctrinaire que le G20 ou le G8, mais ses initiatives de relance à court et à moyen terme ne sont pas prises en compte par les pays du G8. (voir : <http://www.un.org/fr/ga/econcrisisummit/>)

- Orientations néolibérales

Malgré son mandat officiel, le G20 a été créé afin d'assainir les politiques économiques des pays émergents qui en sont membres suite à la crise. Les pays émergents ont été intégrés avant tout pour que les pays du G8 puissent les aider à régler leurs « problèmes économiques ». Il ne s'agit pas de remettre en question les politiques adoptées par les pays du G8 ou de considérer *leur* rôle dans le déclenchement des crises.

Bien que le G20 aborde la réglementation et la surveillance de la sphère financière, il est surtout centré sur la croissance durable (et non le développement durable), l'importance des investissements et la libéralisation. Les fondements du système économique et financier ne seront pas remis en cause. Plutôt que de questionner l'énorme place aujourd'hui occupée par la finance par rapport à l'économie réelle, les membres du G20 souhaitent la réglementer, mais continuer à soutenir les « mouvements de capitaux ». Ainsi, ni le plan d'action de Washington, ni les documents de Londres ne comportent de mesure effective et globale contre les paradis fiscaux et le secret bancaire, pourtant des vecteurs centraux et précis de la propagation de la crise financière.

Ainsi, l'aide internationale suggérée par le G20 est avant tout liée à la stabilité économique et financière. Elle est octroyée pour venir en appui aux banques et du commerce (aid for trade). Dans le cas spécifique des 1,1 billions USD promis lors du Sommet de Londres, l'organisation *Halifax Initiative* estime que seulement une petite portion sera allouée aux pays en développement (50 milliards USD). Face à la crise, la dette des banques a rapidement été épongée par les États alors que la société civile se bat depuis des dizaines d'années pour que la dette souvent illégitime des pays pauvres soit effacée.

- Aide publique au développement et participation de la société civile

Le Canada s'est engagé à octroyer 0,7% de son produit national brut (PNB)¹ à l'aide publique au développement dès les années 1970, mais son aide stagne toujours autour de 0,3% de son revenu national brut (RNB). Afin d'assurer une croissance durable sur le plan économique, mais aussi environnemental, il est fondamental que l'aide et les prêts internationaux ne soient pas assujettis à des conditions d'accès néfastes ou à une ingérence des institutions financières internationales. La communauté internationale se doit d'élargir la marge de manœuvre des États les plus pauvres afin qu'ils puissent attribuer les fonds selon les besoins de leur population, notamment à la protection sociale, à la diversification de la production alimentaire, au soutien des petits agriculteurs, aux infrastructures, à la création d'emplois verts, à la formation et à l'éducation.

Des espaces de participation doivent être créés pour les populations locales aux plans national et international afin que les solutions trouvées à la crise soient réellement démocratiques. Alors que les organisations de la société civile sont des acteurs fondamentaux de cette participation citoyenne, elles sont trop souvent exclues des processus de négociation internationaux tels que celui du G20.

À suivre lors du sommet de Pittsburgh

- Est-ce que le G20 verra un dialogue plus égalitaire s'instaurer de manière durable, ou est-ce que la plus grande ouverture quant aux positions des pays émergents n'est que circonstancielle? Quels pays prendront un rôle plus important? La Chine? Les États-Unis?
- Quel type de réglementation adoptera-t-on? Inclura-t-on un contrôle des paradis fiscaux et du secret bancaire qui ne se limiterait pas à des déclarations de principes? S'agira-t-il d'une réglementation nationale ou internationale?
- Les questions sociales, du développement durable et de solidarité internationale seront-elles soulevées?
- Quel type de réforme des institutions financières internationales (IFI) sera proposé? À quel point ouvrira-t-on la participation à de nouveaux pays et de quelle manière? De nouvelles responsabilités seront-elles attribuées aux IFI ? (en particulier quant à la stabilité financière, surveillance, avertissement de risques systémiques...)
- Renforcera-t-on le rôle des Nations Unies quant à la surveillance de l'évolution de la crise?
- Remettra-t-on en question certains fondements du système actuel, tels que : la croissance illimitée, la libéralisation, le sens et le fonctionnement de la finance, l'aptitude du marché à redistribuer les richesses, la consommation à outrance, la croissance comme un bienfait en soi, sans considération des impacts environnementaux ou sociaux?
- Comment et à quel degré les recommandations adoptées seront-elles appliquées par les États?

¹ On utilisait alors le terme « produit national brut ».

Principales sources

Site du G20 (documents officiels)

www.g20.org

Site d'information sur le G8 de l'Université de Toronto

www.g7.utoronto.ca

Site de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

<http://www.un.org/fr/ga/econcrisissummit/>

Site de Halifax Initiative

www.halifaxinitiative.org

The Group of Twenty : A History, G-20 information Center, University of Toronto, novembre 2008.

En ligne : <http://www.g20.utoronto.ca/docs/>

Guebert, Jenilee. G20 : Plans and Prospects

<http://www.g20.utoronto.ca/g20plans/index.html>

Martinez-Diaz, Leonardo, « The G20 after Eight Years : How Effective a Vehicle for Developing-Country Influence? », The Brookings Institution, octobre 2007, Working Paper # 12.

Kirton, John (A), Conférence donnée à l'Université Chuo (2008: Japon) « The Case for G8 Reform », 26 juin 2008.

Kirton, John (B), Presentation to the Board of Directors, International Banking Federation, Canadian Bankers Association, (2009: Toronto, Ont) « The Implications of the G20's London Summit for International Banking », 27 avril 2009.

Positions d'organisations de la société civile

Site d'Oxfam international

<http://www.oxfam.org/fr>

Site d'abolissons la pauvreté

<http://www.makepovertyhistory.ca/fr>

Site du Centre national de coopération au développement (CNCD), Belgique

<http://www.cncd.be/>

Site du bulletin de nouvelles *The Sherpa*

<http://www.sherpatimes.com/>

Pour plus d'information :

Amélie Nguyen

Analyste

Association québécoise des
organismes de coopération internationale (AQOCI)

analyste@aqoci.qc.ca